

Massif central : 256 M€ pour amplifier son attractivité

Article publié le 23/11/2022



Cette convention permet de soutenir des projets ambitieux et porteurs de changement, répondant aux priorités du Massif central qui sont entre autres, la préservation et la valorisation des ressources naturelles, dynamiser les filières économiques et amplifier l'attractivité des territoires.

Répartis entre l'État (**101 M€**), **les Conseils régionaux (95 M€)**, les Conseils départementaux (**10 M€**) et **EDF Hydro (10 M€)**, cette convention d'un montant de **216 M€**, est en augmentation de plus de **110 M€** par rapport à la période 2014-2020 durant laquelle plus de **1400 projets** ont été financés. Elle vient compléter **le Programme opérationnel Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes** et ses **40 M€** dédiés au **Massif central**. Elle porte ainsi à un total de **256 M€** les financements destinés à **amorcer**

des dynamiques interrégionales et accélérer sur **la période 2021-2027, les transformations nécessaires au Massif central.**

A titre d'exemple et dans le cadre du **plan national Avenir Montagnes**, plus de **100 projets structurants** d'investissement dans **le domaine du tourisme durable**, seront financés dans le Massif central d'ici fin 2023, à hauteur de **83 M€** à parité Etat-Régions. 5 projets corréziens dont le pôle Neandertal de **La chapelle aux Saints** ont été retenus en 2021 et 2022 pour bénéficier d'aides du Massif central au titre d'Avenir Montagnes. Lors de cette signature en **terres corréziennes**, la présentation par **Olivier Bianchi**, président de **Clermont Auvergne Métropole**, de la candidature de Clermont-Ferrand Massif central pour devenir **capitale européenne de la culture 2028**, a permis d'illustrer la pertinence des coopérations interrégionales qu'accompagne **la CIMAC** pour développer la diffusion et le rayonnement culturel du Massif central.

Les représentants des différents partenaires de cette convention interrégionale du **Massif central** ont pu réaffirmer leur ambition commune pour le Massif central ; le faire rayonner pour la qualité de ses patrimoines et son dynamisme économique, touristique et culturel en vue de renforcer son attractivité. Avec ses **85 000 km²** et près de **4 millions d'habitants**, **le Massif central est le plus grand des cinq massifs métropolitains**. Il s'étend sur **quatre régions et vingt-deux départements**, concernés en partie ou en totalité de leur périmètre.

La loi montagne modifiée en 2016, a donné aux cinq massifs hexagonaux, **les moyens d'un développement équitable** et durable, en les dotant de : Comités de massif, composés de représentants de l'ensemble des acteurs du massif, en charge de définir les orientations de développement, d'aménagement et de protection des massifs ; programmes interrégionaux spécifiques permettant de mobiliser des crédits de l'Europe, de l'État, des Régions et des Départements pour

le financement de leur développement. **La convention interrégionale de Massif central (CIMAC) 2021-2027** est un de ces programmes interrégionaux.

La CIMAC 2021-2027 est le support du **Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER)** Massif central et du plan national Avenir Montagnes. Le Massif central, par ses atouts indéniables autour de ses valeurs et de ses ressources, et sa situation centrale au cœur d'un important bassin de population dispose des moyens lui permettant de passer du statut de « territoire sensible », à celui de « territoire qui compte ». L'ambition de la CIMAC 2021-2027 est d'accompagner les acteurs et les territoires du Massif dans leur nécessaire transition.

Parmi les atouts du Massif central, trois constituent une opportunité majeure pour ce territoire de se démarquer : une présence très importante de prairies et de forêts en faisant un puits de carbone majeur de l'Hexagone ; une attractivité touristique nouvelle que le changement climatique va encore accentuer ; une dynamique à l'œuvre des acteurs du territoire pour inventer et expérimenter les nouvelles mobilités rurales.